

fabriqué ou de continuer le système protectionniste dans le cas où le besoin s'en ferait sentir.

C'est ce qu'a fait le gouvernement français. Il a encouragé la fabrication du sucre de betterave, il l'a exempté de tout droit, il lui a même à son début accordé des primes assez élevées; et aujourd'hui la France possède une immense source de richesse qui procure au trésor public un revenu annuel d'au-delà de vingt millions de piastres produit par un droit de \$4.20 imposé sur chaque 100 lbs. de sucre brut indigène.

Le gouvernement français n'a donc pas perdu à protéger son industrie sucrière, au contraire il s'est créé un revenu que ni les guerres, ni les déplacements des débouchés ne peuvent lui enlever, un revenu donné par la terre elle-même et cela tout en satisfaisant aux besoins de l'industrie agricole.

Tout cela ne s'est pas fait en un jour. Jusqu'en 1837, le sucre de betterave jouissait de l'exemption de tout droit. Le 18 juillet de cette même année on le frappa d'un droit de 10 francs par quintal métrique ou environ \$1.00 par 100 lbs. En 1839 le droit fut porté à \$1.50 par 100 lbs., en 1840 à \$2.50, en 1843 à \$4.50. En 1860 le sucre indigène français payait encore le même droit tandis que les sucres importés ne payaient que \$3.80. Mais à cette époque les droits sur les sucres furent diminués et les sucres importés payèrent comme les sucres indigènes un droit de \$2.50 par 100 lbs. Aujourd'hui ce droit est de \$4.20 comme nous l'avons dit plus haut.

En Canada, nous avons importé l'année dernière 89,319,502 lbs. de sucres de toute sorte qui ont donné au trésor public un revenu de \$1,801,010.36. Pour nous petit peuple canadien, un revenu de plus de \$1,800,000 produit par une seule denrée de consommation est un revenu fort élevé; cependant la même quantité de sucre fabriqué dans le pays et frappé des mêmes droits que cette denrée l'est actuellement en France, cette même quantité de sucre, disons-nous, donnerait à la caisse publique un revenu de \$3,751,414.88; c'est-à-dire plus que le double de la somme produite par l'importation.

Le Gouvernement ne perdra donc rien en protégeant les débuts de l'industrie sucrière, il ne fait que prêter une somme dont il sera remboursé au centuple, capital et intérêts dans quelques années.

En résumé, la protection sauvegardera tous les intérêts généraux du pays: l'agriculture pourra se livrer en toute sûreté à la production de la betterave puisqu'elle trouvera pour cette racine un débouché certain et des prix rémunérateurs; les capitalistes trouveront un placement avantageux dans la fabrication du sucre; les travailleurs auront de l'emploi en abondance; les consommateurs pourront se procurer à très-bas prix une denrée qui est aujourd'hui d'un usage général; et, enfin, le Trésor Public y trouvera dans un avenir assez rapproché une immense source de revenus.

Pour l'agriculture, l'industrie de la betterave n'est pas seulement un débouché, elle est encore un moyen de perfectionnement, un stimulant dans la voie des améliorations. Elle oblige le cultivateur à mieux ameublir sa terre, à faire ses travaux avec plus de soins, à mieux engraisser ses champs, à les nettoyer plus complètement et indirectement à entretenir un bétail plus nombreux et mieux nourri.

Ces avantages sont incontestables, nous en avons des preuves dans les pays où l'industrie sucrière est solidement établie. Cependant ne nous laissons pas aller à l'engouement, ne tombons pas dans l'abus. Sachons tirer le meilleur parti possible de la situation nouvelle qui va nous être faite par l'introduction de la culture de la betterave.

Dans beaucoup d'endroits, on déplore actuellement les fautes commises dans cette culture; on voit les champs détériorés, ruinés par le retour trop fréquent de la betterave, on éprouve mille difficultés à rendre au sol son ancienne fertilité. Si l'on pouvait réparer les fautes passées, on le ferait de grand cœur; mais on sent que ce retour est impossible. Pour nous qui allons commencer cette culture dès l'année prochaine peut-être, ne nous laissons pas aller aux mêmes errements, instruisons-nous par l'expérience des autres, adoptons un bon système d'assolement, ne permettons le retour de la betterave sur les mêmes champs qu'à des intervalles assez éloignés, par exemple tous les cinq ou six ans et nous recueillerons tous les avantages de cette précieuse culture, sans en subir les inconvénients.

Mais la betterave n'est pas la seule plante dont s'est emparé l'industrie manufacturière. Ce serait d'ailleurs un grand malheur si tous nos progrès se bornaient à l'introduction de cette seule culture dans notre système agricole. La betterave nous procurera certainement de grands avantages, cependant toutes les parties de la Province ne peuvent bénéficier de ces avantages; elles ne le doivent même pas.

Cette excellente racine ne réussit pas également dans tous les sols. Elle donne ses meilleurs produits dans les terrains de consistance moyenne, plutôt tenaces que légers, frais et bien enrichis. Dans les terres sablonneuses, promptes à se dessécher, elle éprouve dans sa végétation des arrêts nombreux, qui diminuent son rendement d'une manière notable. Les terres compactes, au contraire, exigent des frais de préparation et des soins d'entretien si considérables et si dispendieux que la betterave n'y donne en définitive qu'un profit excessivement faible. De sorte qu'il n'y a qu'environ un tiers de notre sol qui puisse être avantageusement consacré à cette culture.

En outre, elle exige, pour engrais, travaux et matériel de culture, de fortes avances que beaucoup de cultivateurs ne peuvent se permettre et qui en empêcheraient un grand nombre de bénéficier des avantages offerts par la betterave.

Enfin, lors même que toutes les terres cultivables du Canada et toutes les fortunes agricoles seraient capables d'obtenir de la betterave un rendement élevé, devrions-nous consacrer un tiers de notre sol à cette plante? Non; la prudence nous conseille de ne pas confier toutes nos espérances à une seule culture. Le produit de la betterave comme celui de toutes les autres plantes est variable; il peut même manquer complètement. Alors nous nous trouverions dans l'affreuse situation où furent placés les fermiers Irlandais lorsque apparut la maladie de la patate; nous n'aurions en perspective que la plus affreuse misère.

Donc pas d'engouement, pas d'imprudence, ne brisons pas l'équilibre qui doit toujours exister dans la production agricole. La culture des plantes industrielles est sans doute très-lucrative; mais variions ces plantes, cherchons à en augmenter le nombre autant que possible. N'avons-nous pas le lin, le chanvre, le houblon, et grand nombre d'autres, qui tous pourraient être utilisés dans notre industrie locale.

Quelques-unes de ces cultures sont déjà bien connues en Canada; mais elles sont encore trop restreintes et ne peuvent suffire aux besoins des manufactures qui les emploient. Celles-ci demandent à l'importation la presque totalité de leurs matières premières, tandis qu'il leur serait si facile de se les procurer dans la production locale, en engageant les cultivateurs à s'y livrer sur une plus grande échelle et en leur offrant un débouché certain.

L'année dernière, la puissance du Canada a importé pour \$438,740 de chanvre et de lin non préparés, pour \$90,834